

NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET PRIMITIF 2021

COMMUNE DE PÉROLS

PREAMBULE

Cette note brève et synthétique présente les éléments en termes d'analyse financière. Il est donc uniquement tenu compte des **dépenses et des recettes réelles** (hors opération d'ordre).

Il est également raisonné en termes de compte administratif prévisionnel : construction du BP sur l'hypothèse d'un fonds de roulement d'environ 600 000,00 €, inscription de la dépense exceptionnelle de la vente d'un bien communal en recette de fonctionnement (au BP les crédits sont inscrits en recette d'investissement au 024 qui est un compte budgétaire qui ne connaît pas d'exécution).

SOMMAIRE

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET BUDGETAIRE

1. Contexte économique mondial et dans la zone EURO
2. Loi de finances 2021
3. Contexte économique local : PÉROLS
4. Objectif du budget 2021

2. PRÉSENTATION DES GRANDES MASSES FINANCIERES

1. Les masses budgétaires
2. L'endettement

3. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

1. Les soldes intermédiaires de gestion
2. L'effet de ciseau

4. LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

1. Encours de dette et emprunts nouveaux
2. Ratio de désendettement

5. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement
2. Les dépenses de fonctionnement

6. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement
2. Les dépenses d'investissement

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET BUDGÉTAIRE

1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL ET
DANS LA ZONE EURO
2. LOI DE FINANCES 2021
3. CONTEXTE ÉCONOMIQUE LOCAL : PÉROLS
4. OBJECTIF DU BUDGET 2021

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET BUDGÉTAIRE

1. Contexte économique mondial et dans la zone euro

La crise sanitaire qui a débuté depuis le début de l'année 2020 s'est révélée d'ampleur mondiale. Les premiers impacts économiques de la crise sanitaire ont été observés et des mesures mises en place pour endiguer sa propagation dès 2020.

Néanmoins, les mesures économiques prises par les gouvernements (chômage partiel en France) et les institutions supranationales pour soutenir l'économie semblent avoir permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire.

La croissance française (en moyenne annuelle) s'est élevée à 1,5% en 2019. Après une première estimation d'un recul du PIB 2020 à -10,3%, la Banque de France relève la projection à -8,7% en septembre, grâce aux données qui se sont révélées meilleures qu'anticipées de l'activité au deuxième trimestre (déconfinement progressif, résistance de l'activité dans les branches marchandes, rebond de la consommation privée...).

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET BUDGÉTAIRE

2. Loi de Finances 2021

BAISSE DES IMPOTS DE PRODUCTION

La mesure phare de la loi de finances 2021 est la baisse des impôts de production pour renforcer la compétitivité des entreprises qui subissent de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire et économique.

LES DOTATIONS

- L'écêtement de la dotation forfaitaire est identique à celui de 2020 ;
- Stabilité des dotations suivantes : **DSU** (dotations de solidarité urbaine) et **DSR** (dotation de solidarité rurale) , **DNP** (dotation nationale de péréquation) , **dotations aux EPCI** (Établissements publics de coopération intercommunale), **FPIC** (fonds national de péréquation des ressources intercommunales)

L'EFFORT MASSIF EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT

L'enveloppe 2021 de **DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)** est de **570 Millions d'euros**. Elle est consacrée à la rénovation thermique, la transition énergétique, la mise aux normes, le développement du numérique, les équipements liés à la hausse du nombre d'habitants.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET BUDGÉTAIRE

2. Loi de Finances 2021

LA FISCALITE

La réforme de la taxe d'habitation (TH) se concrétise avec la perte de la TH sur les résidences principales pour les communes, compensée par la Taxe sur le Foncier Bâti départementale.

L'ensemble du panier fiscal de TH sera compensé soit :

- Le produit de TH 2020 (au taux 2017)**
- + La moyenne des rôles supplémentaires (2018 – 2020)**
- + Les compensations d'exonération TH 2020**

Il est instauré un nouvel élément : la TH sur les Résidences Secondaires.

Les 20% des ménages n'étant pas encore exonérés de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences principales le seront à hauteur de 30 % en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET BUDGÉTAIRE

2. Loi de Finances 2021

LA FISCALITE

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), **à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée** (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1). L'IPCH constatée en novembre 2020 étant de +0,2% par rapport à novembre 2019, le coefficient légal sera donc de +0,2% en 2021 (contre 1,2% en 2020).

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET BUDGÉTAIRE

3. Contexte économique local : Pérols

Le budget 2020 a été **un budget de transition** en raison du contexte sanitaire et politique exceptionnel (élections municipales retardées).

2021 est de nouveau marqué par **la pandémie** et les restrictions qui impactent fortement la vie de la ville et des commerces locaux.

Pérols est aussi en attente de la mise en place du **pacte de gouvernance métropolitain** et de sa déclinaison : le **pacte fiscal et financier** eu égard aux enjeux des territoires communaux.

Population 2021 prise en compte pour le Budget primitif : 9 122 habitants

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET BUDGÉTAIRE

4. Objectif du budget 2021

L'objectif pour 2021 reste de garantir l'équilibre budgétaire par:

- **Une Capacité d'Autofinancement Nette positive et un fonds de roulement ;**
- **Une couverture des dépenses réelles** de fonctionnement exclusivement par les **recettes réelles** de fonctionnement ;
- **Le paiement des annuités des emprunts** (capital + intérêts) par les **recettes de fonctionnement** ;
- La poursuite de la **politique de désendettement** de la commune.

PRÉSENTATION DES GRANDES MASSES FINANCIÈRES

1. LES MASSES BUDGÉTAIRES
2. L'ENDETTEMENT

PRÉSENTATION DES GRANDES MASSES FINANCIÈRES

1. Les masses budgétaires

	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	14 194 413	14 562 749	14 776 977	15 016 347
Dépenses de fonctionnement	12 573 320	12 915 486	12 932 592	13 300 242
dont intérêts de la dette	347 960	326 087	303 696	300 000
Recettes d'investissement	1 114 297	1 095 699	268 331	256 000
dont emprunts souscrits	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	2 320 089	2 752 842	2 806 795	2 906 081
dont capital de la dette	699 701	687 889	701 083	720 000
dont P.P.I	1 600 415	2 056 916	2 103 437	2 066 981

PRÉSENTATION DES GRANDES MASSES FINANCIÈRES

1. Les masses budgétaires

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le budget 2021 est marqué par la reprise en régie de la crèche associative « Les Pitchouns » à compter du mois d'avril.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse principalement en raison de l'évolution des charges de personnel et de l'augmentation du chapitre 65 (remboursement des salaires d'un agent au Centre de Gestion au vu de l'évolution des jugements dans le cadre du contentieux commune/CDG 34). La recette correspondante est prévue en reprise sur provision.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse en raison de la vente prévue d'un élément de patrimoine communal pour un montant estimé à 240 000 € (NB : les crédits sont prévus en investissement au compte 024 mais l'exécution a lieu au 775 en recettes de fonctionnement). Ce type d'événement exceptionnel est neutralisé dans le cadre du calcul de la CAF (épargne). Une reprise sur provision de 197 500 € a été inscrite vu l'évolution du contentieux précité.

PRÉSENTATION DES GRANDES MASSES FINANCIÈRES

1. Les masses budgétaires

La section d'investissement :

Les dépenses d'investissement

Elles restent **relativement stables**, la commune n'ayant pas prévu de recourir à l'emprunt à ce stade. Une dépense exceptionnelle (112 000 €) liée au changement de nomenclature en 2022 est à noter.

Les recettes d'investissement

Elles restent **stables** (FCTVA et Taxe d'aménagement)

PRÉSENTATION DES GRANDES MASSES FINANCIÈRES

1. Les masses budgétaires

FONDS DE ROULEMENT ET RÉSULTAT DES EXERCICES

Le fonds de roulement début d'exercice N est composé des montants inscrits au 002, 001 et 1068 de l'année N tels que résultant de la clôture de l'année N-1

	2018	2019	2020	2021
Fonds de roulement en début d'exercice	1 824 182	2 239 480	2 229 600	1 539 748
Résultat de l'exercice	415 301	-9 880	-694 079	-933 976
Fonds de roulement en fin d'exercice	2 239 483	2 229 600	1 539 748	605 772

PRÉSENTATION DES GRANDES MASSES FINANCIÈRES

2. L'endettement

Le ratio de désendettement est calculé à partir de l'encours de la dette par rapport à l'épargne brute.

Encours au 31 décembre	9 644 853	8 975 497	8 262 728	7 548 519
Ratio de désendettement	5,9 ans	5,4 ans	4,5 ans	5,1 ans
Emprunt	0	0	0	0

La commune a fait le choix de ne pas emprunter.

LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS

1. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION
2. L'ÉPARGNE BRUTE ET L'ÉPARGNE NETTE
3. L'EFFET DE CISEAUX

LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS

1. Les soldes intermédiaires de gestion

Les épargnes:

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS

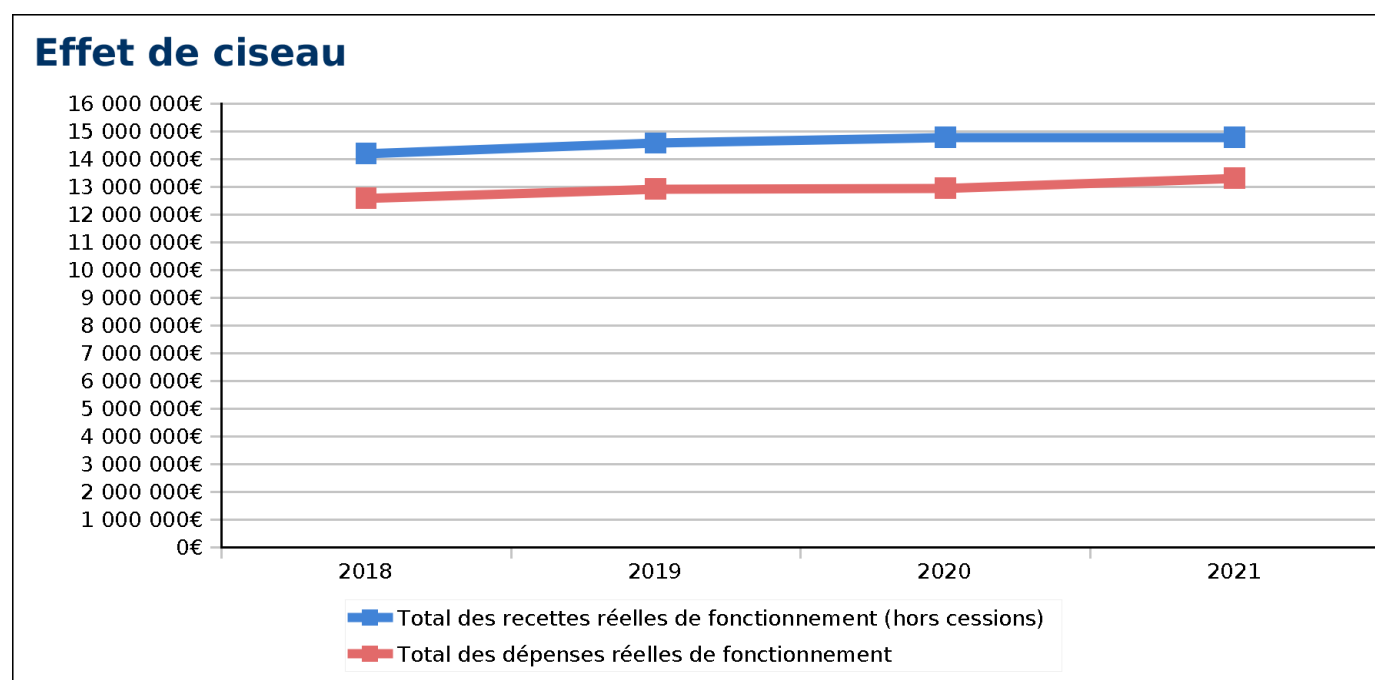
2. L'épargne brute et l'épargne nette

	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	14 194 413	14 562 749	14 776 977	15 016 347
Epargne de gestion	1 969 052	1 973 350	2 148 081	1 776 105
Epargne brute	1 621 092	1 647 263	1 844 385	1 476 105
Taux d'épargne brute (en %)	11,42 %	11,31 %	12,48 %	9,99 %
Epargne nette	921 391	959 375	1 143 302	756 105

LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS

3. L'effet de ciseaux

Ce graphique illustre l'effet de ciseaux, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses.

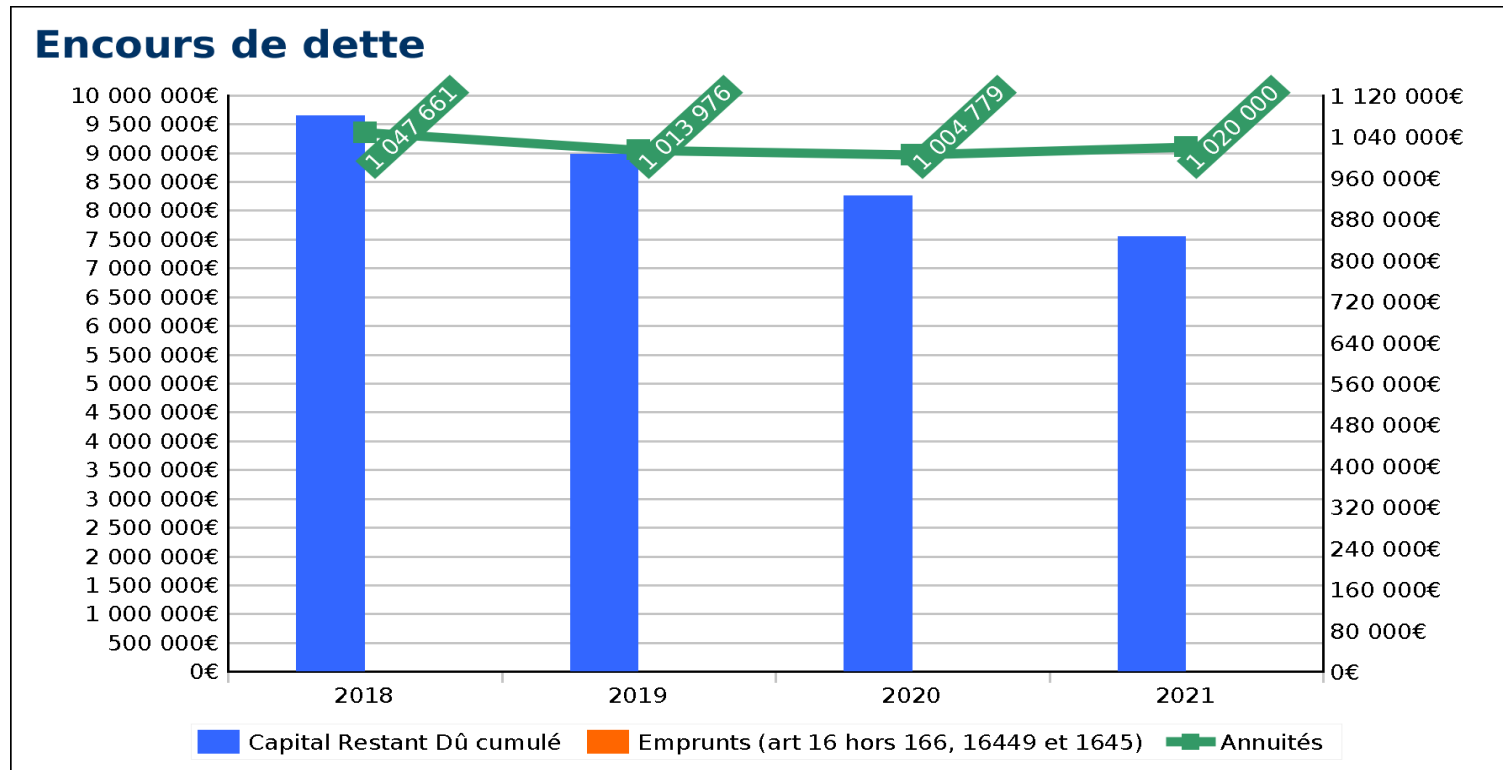


LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

1. ENCOURS DE DETTE ET EMPRUNTS NOUVEAUX
2. RATIOS

LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

1. Encours de dette et emprunts nouveaux

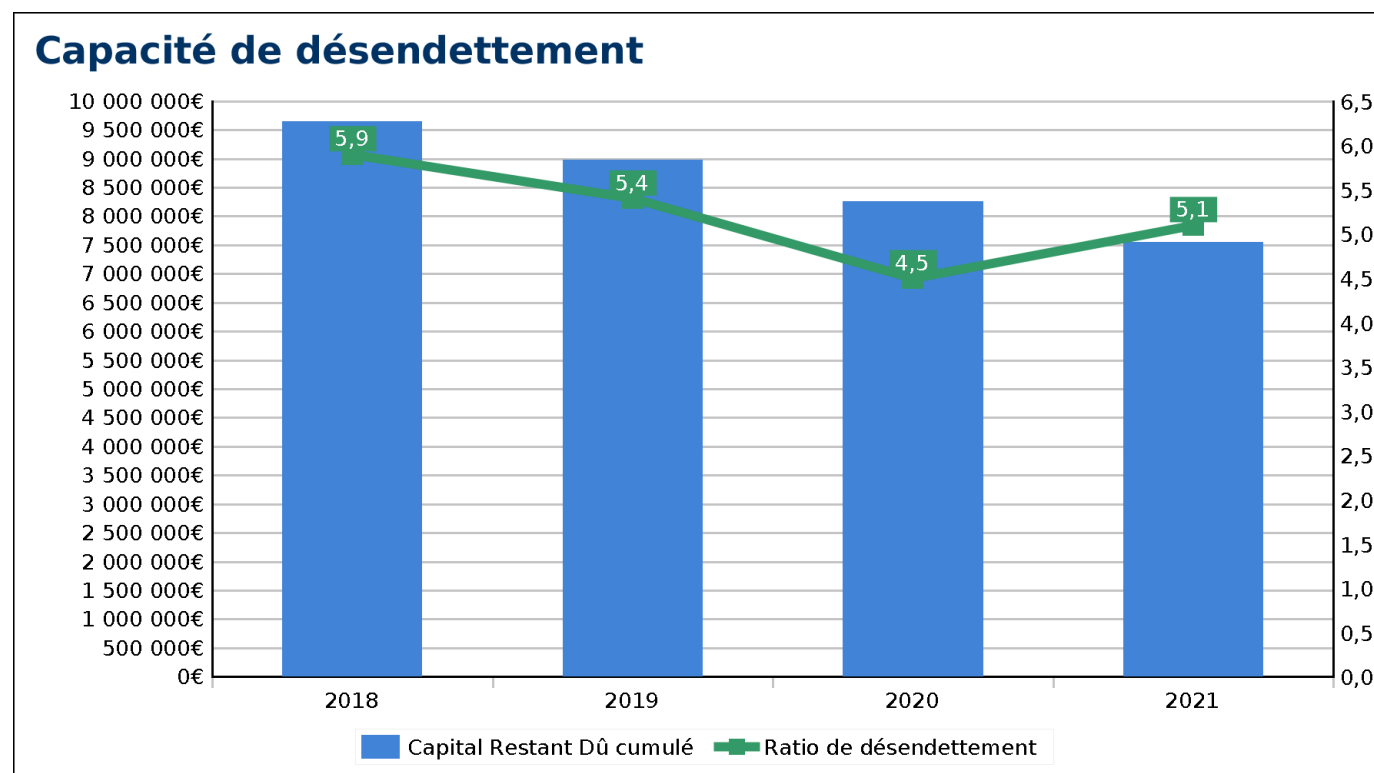


LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

3. Ratios

Le ratio de désendettement laisse apparaître des marges de manœuvre pour souscrire de nouveaux emprunts dans un contexte où les taux restent extrêmement bas.

Le ratio de désendettement (encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours) détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

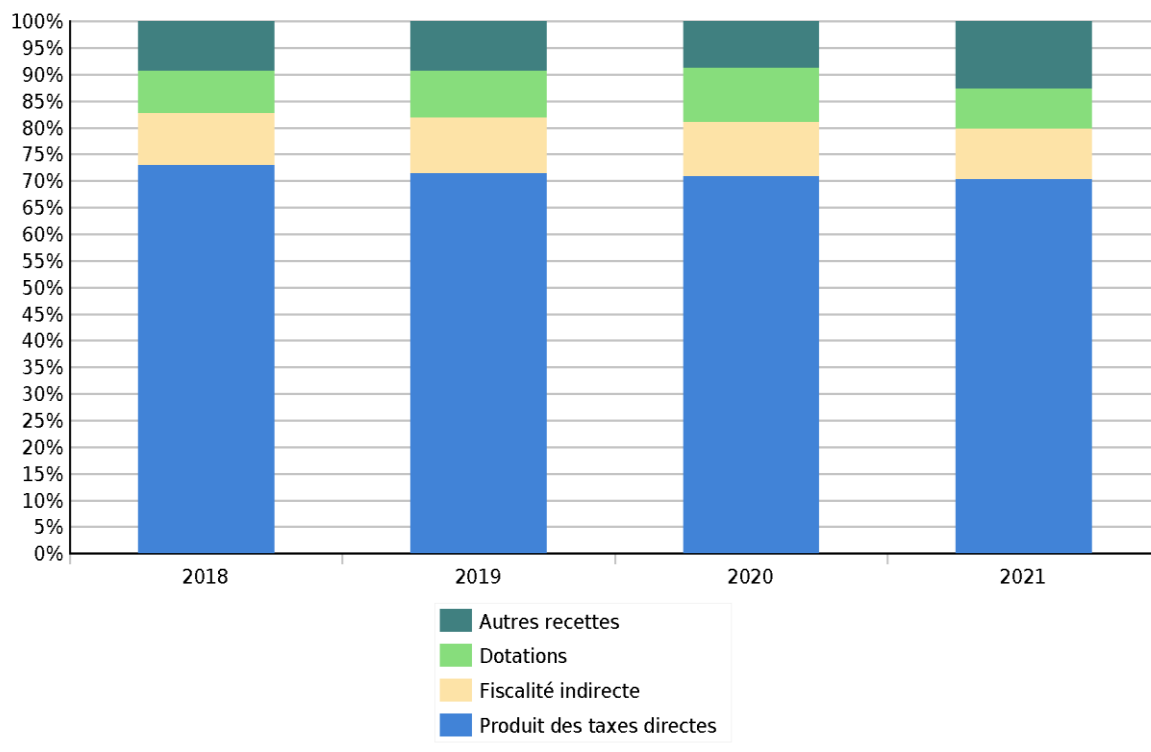
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En € par habitant
2018	14 194 413	-1,65 %	1 539
2019	14 562 749	2,59 %	1 579
2020	14 776 977	1,47 %	1 602
2021	15 016 347	1,62 %	1 628

Répartition des recettes de fonctionnement



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

La principale source de financement est la **taxe foncière**. Suite à la réforme de la taxe d'habitation la commune récupère le **foncier bâti** du Département et le taux voté devient l'addition des deux taux, communal (31,37%) et départemental (21,45%) soit un taux de 52,82% et un produit attendu de 10 880 321 €.

Comme cela génère un produit de foncier bâti supérieur à ce qu'elle touchait auparavant au titre du panier fiscal TH (compensation TH = 220 817 €) et du montant de foncier bâti 2020 (commune surcompensée), un **coefficient correcteur** lui est appliqué de **0,978061 (-237 599 €)**.

Le taux de **foncier non bâti** reste identique (129,21%).

Les compensations au titre des taxes foncières s'élèvent à **33 481 €** (chapitre 74).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

LES DOTATIONS DE LA COMMUNE

- La dotation forfaitaire de la commune (essentiellement basée sur des critères de population et de superficie) continue à diminuer (elle est estimée à 20 377 € et sera à 0 en 2022 en raison de l'écrêtement réalisé au profit des communes moins riches).

Pour mémoire la DGF, en 2013, avant contribution au redressement des finances publiques, s'élevait à 879 654 €, soit une perte totale de 4 900 679 € (de 2014 à 2021).

- La Dotation de solidarité rurale « péréquation » (DSR) devrait être stable (environ 116 000 €).
- La commune a perçu en 2020 pour la première fois une dotation nationale de péréquation (DNP) à hauteur de 21 000 €. Elle est reconduite à l'identique.
- Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) Ce fonds consiste à **prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées**. Il est calculé au niveau intercommunal et est maintenu en 2021 selon le montant global reçu par la Métropole et réparti entre les communes, soit **environ 107 000 €**.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

LES AUTRES RECETTES

- **Droits de place** (exonération en 2021 liée au COVID-19).
- **Taxe sur l'électricité** (265 000 €).
- **Taxe locale sur la publicité extérieure** (190 000 €) et **droits de mutation** (750 000 €),
- **Impôt sur les spectacles** (116 000 €).
- **Autres dotations** : recettes de la Caisse d'Allocations Familiales y compris pour la crèche Les Pitchouns, participations d'autres collectivités pour un total de 938 500 €.
- **Produits des services (1 026 000 €)** : le budget est basé sur une stabilité de l'ensemble des tarifs, notamment scolaires (cantine, garderie) sans anticipation d'une éventuelle fermeture liée à un 3^{ème} confinement. Les recettes des familles au titre de la crèche associative Les Pitchouns sont intégrées.
- **Redevances** des antennes de téléphonie et des panneaux d'information et la recette de la **mise à disposition de personnel au budget annexe du port** qui a été portée à 34% contre 5% (30 500 €) auparavant en raison de l'actualité des travaux prévus.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

LES AUTRES RECETTES

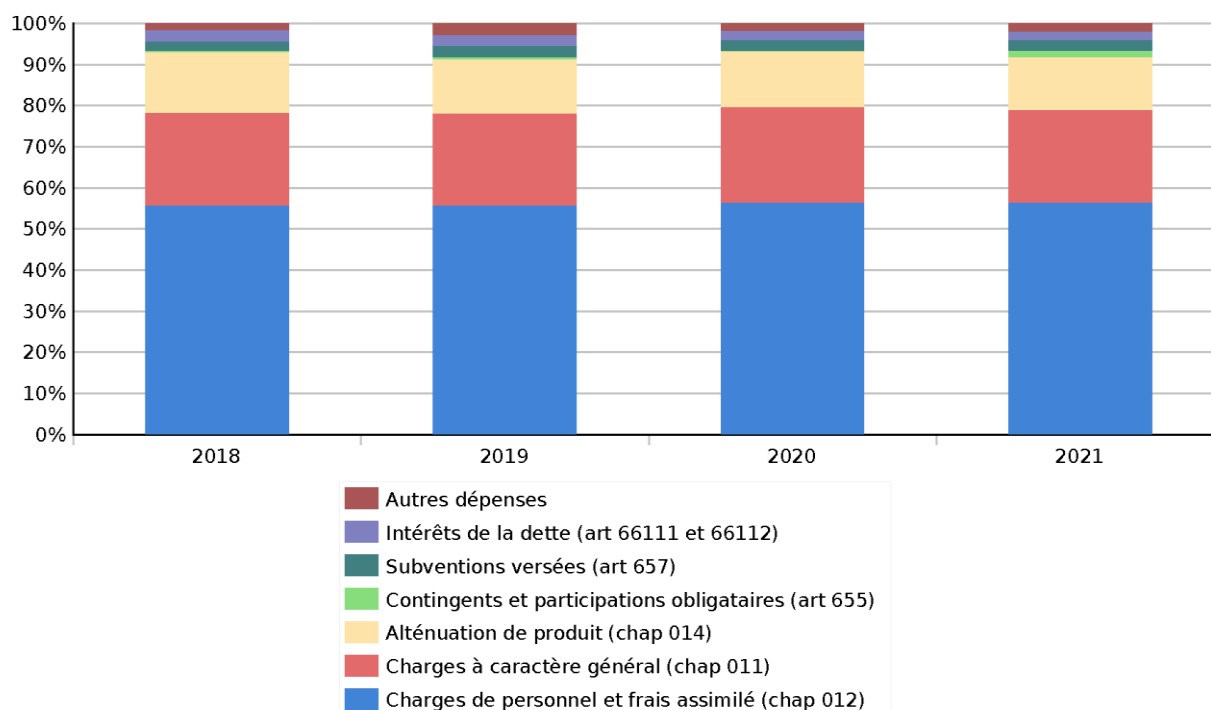
- **Autres produits de gestion courante** (58 500,00 €) Ils comprennent essentiellement les **revenus des immeubles**. Ils sont en baisse car un élément de patrimoine va être vendu et le loyer du parc à bateaux est désormais intégré au budget du Port. Il est à noter que la crèche associative Les Pitchouns ne versait plus de loyer à la collectivité depuis 2020.
- **Atténuations de charges : remboursements des accidents du travail et maladies professionnelles** (70 000 €).
- **Reprise sur provision (197 500 €)** prévue au vu de l'évolution des **jugements dans le cadre du contentieux** commune/CDG 34. La dépense correspondante est inscrite au chapitre 65.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2. Les dépenses de fonctionnement

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En € par habitant
2018	12 573 320	0,47 %	1 363
2019	12 915 486	2,72 %	1 400
2020	12 932 592	0,13 %	1 402
2021	13 300 242	2,84 %	1 442

Répartition des dépenses de fonctionnement



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2. Les dépenses de fonctionnement

❖ CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL :

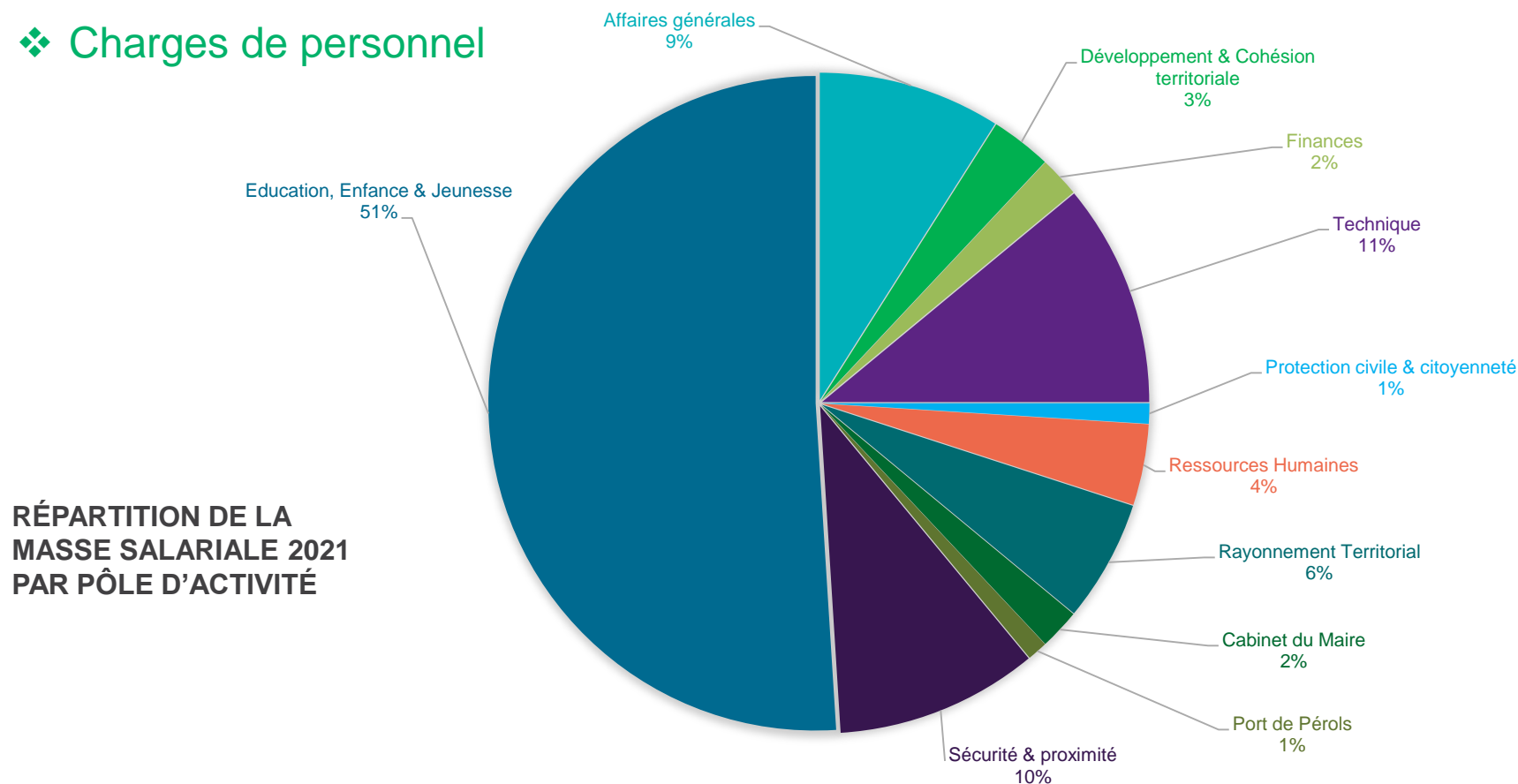
Augmentation des charges à caractère général (3 millions d'euros)

- Reprise des **animations** à partir du 1^{er} juin 2021.
- Reprise de la **crèche associative Les Pitchouns en régie** à partir du 1^{er} avril 2021.
- **Poursuite de l'externalisation de l'entretien ménage** des bâtiments communaux, justifiée par le non remplacement de départs à la retraite.
- **Hausse des primes d'assurance** suite à l'augmentation de la sinistralité.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2. Les dépenses de fonctionnement

❖ Charges de personnel



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2. Les dépenses de fonctionnement

❖ AUTRES CHARGES :

- L'attribution de compensation versée à la Métropole est stable (1 600 000 €).
- La pénalité loi SRU est en diminution (106 k€ contre 164 k€ en 2020) compte tenu de la prise en compte des 110 logements foyer-jeunes travailleurs, des différents programmes en diffus soit un total de 621 logements réalisés et livrés et des 11 000 € versés en 2019 à CDC Habitat .
- Chapitre 65 : il est en augmentation en raison principalement des remboursements des salaires d'un agent pour la période 2016 à août 2020 suite à la fin du contentieux qui opposait la commune au centre de gestion de l'Hérault. La recette correspondante est inscrite au chapitre 78. De ce fait la commune n'a plus à provisionner pour le contentieux au CDG, la loi ayant été changée et ayant permis de mettre fin à la prise en charge de cet agent qu'elle assumait depuis plus de 10 ans.
- La subvention au CCAS (30 000 €) est en diminution, les actions envers les séniors étant prises en charge sur le budget de la ville.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT
2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement

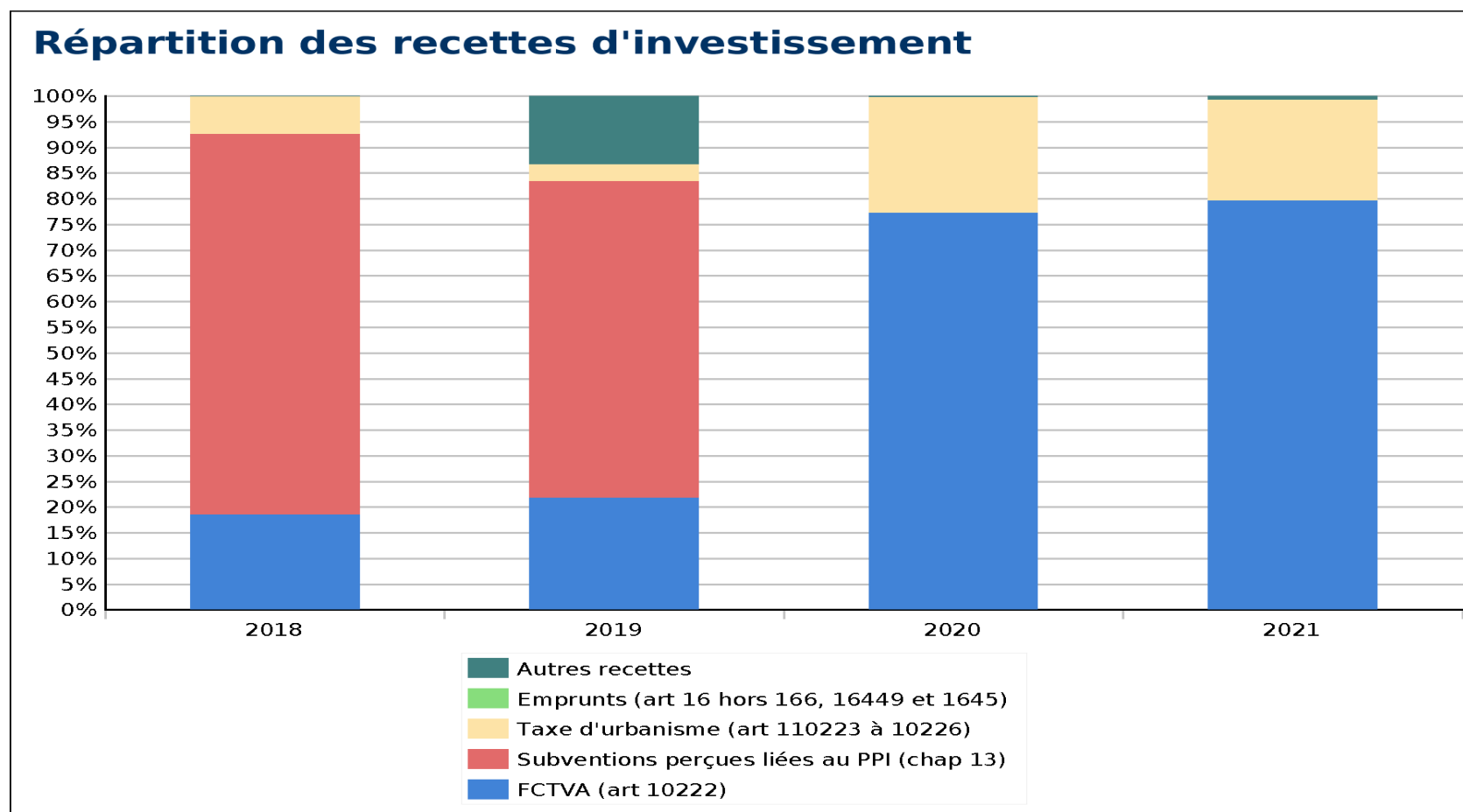
En 2019 la commune percevait encore la recette de l'aménageur de la ZAC Saint Vincent (675 000,00 €) et avait également encaissé un remboursement de sinistre pour la crèche Les Pitchouns de 146 096,00 €.

En 2020, ses seules recettes sont le FCTVA et une partie de la taxe d'aménagement reversée par la Métropole (soit 50% des produits perçus).

Il est également prévu de **vendre un élément du patrimoine communal pour un montant estimé à 240 000 €.**

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2. Les dépenses d'investissement

LES REPORTS

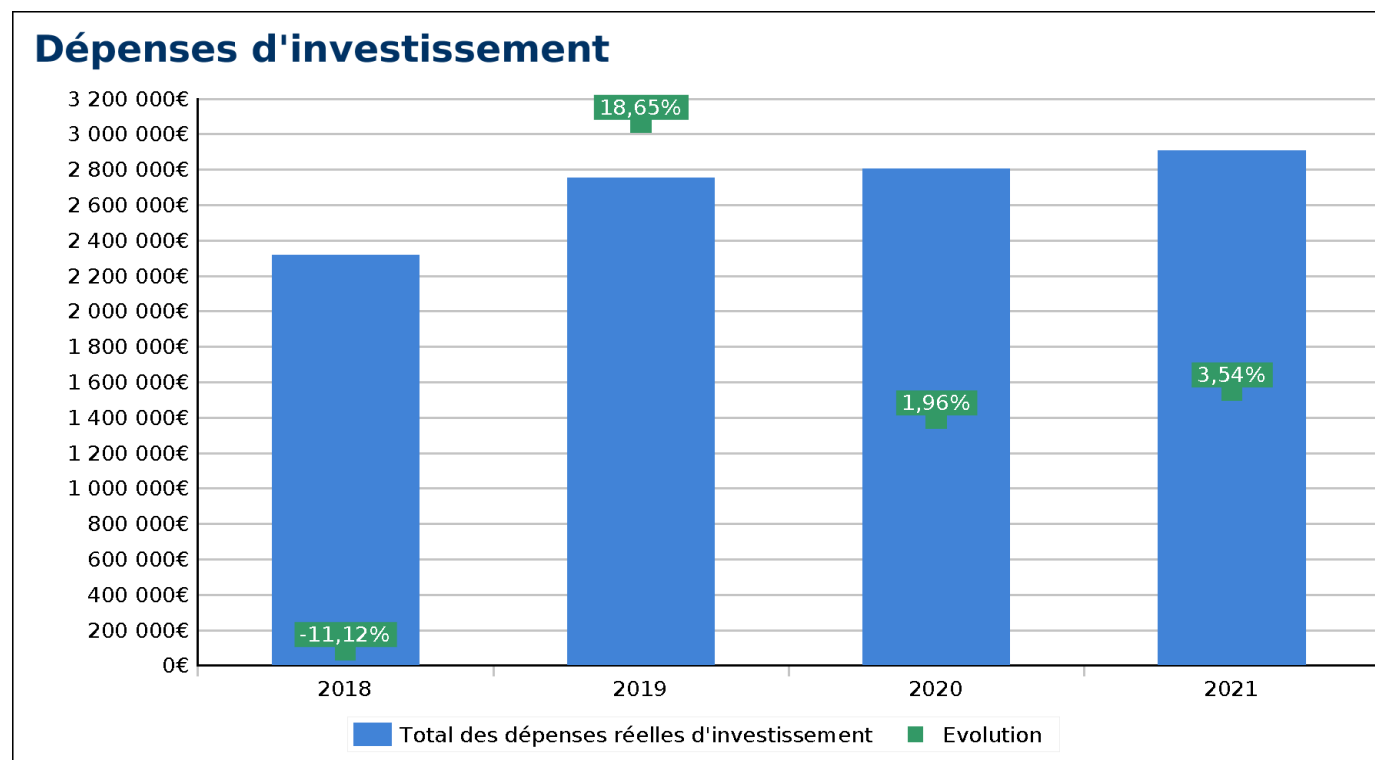
Il est à noter que les reports de 2020 représentent **412 000 €** et sont **en nette diminution** par rapport à 2019 (852 000 €) et 2018 (885 000 €). Ces reports comprennent notamment :

- **Pour 115 000 € de reports des années précédentes;**
- **Des nouveaux reports dont à titre principal :**
 - Le solde du logiciel finances / RH (67 k€) ;
 - Le réaménagement de la place Charles de Gaulle (47 k€) ;
 - Le mur de soutènement de l'espace Kuyten (24 k€) ;
 - La pose de 5 aérothermes au gymnase (20 k€) ;
 - La mise en lumière de patrimoine communal (40 k€) ;
 - L'extension de l'arrosage du parcours de santé (10 k€) ;
 - Des travaux d'aménagements de rues (La Tour, jonction avenue Général Leclerc et cave coopérative) pour 23 k€ ;
 - Divers soldes de travaux, achats de matériels, études (mats, clôtures, menuiseries, façades, forage)

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2. Les dépenses d'investissement

Le niveau d'investissement a été maintenu sans recours à l'emprunt.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2. Les dépenses d'investissement

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

- Attribution de compensation d'investissement versée à la métropole pour la dernière année, bonifiée par elle à hauteur de 320 K€ pour des travaux de voirie sur la commune : 357 K€;
- Marché de sécurisation des bâtiments publics : 226 K€ (marché pluriannuel);
- Aménagements des espaces publics dont cimetière et extension du parcours pédagogique;
- Travaux de bâtiments divers dont travaux crèche et écoles;
- Budget participatif (50 K€)
- Mobilier écoles / équipement informatique / équipements audiovisuels;
- Maîtrise d'œuvre pour l'ADAP (mise en accessibilité des bâtiments publics) et le pavillon des arènes;
- Sécurité : radars pédagogiques ;
- Foncier ;
- Le reste des investissements se compose de subventions façade, muraliste, équipement des services, études...

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2. Les dépenses d'investissement

LES AUTRES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Une dépense exceptionnelle de 112 681,94 € liée au changement de nomenclature (passage à la M57 au 01/01/2022) doit être comptabilisée.

En effet le compte 1069 créé lors de l'instauration en 1997 de l'instruction comptable M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l'exercice n'est pas repris dans cette nouvelle nomenclature. Aussi convient-il de l'apurer.

Cet apurement se fait par l'émission d'un mandat au compte 1068 (« excédents de fonctionnement capitalisés »).

CONCLUSION

Ce budget 2021 témoigne de notre volonté de conjuguer à la fois les contraintes budgétaires et de pallier les défaillances de structure privée pour assurer un service de qualité à l'ensemble de nos usagers. Il est aussi l'expression d'un engagement fort de l'amélioration du cadre de vie et de la nécessité de maintenir, en ces temps difficiles, le lien social entre toutes et tous.

Au niveau de nos investissements, il traduit la mise en œuvre d'actions participatives (budget des écoles, budget participatif, appel à projet cave coopérative), d'investissements sur des marchés déjà engagés (ADAP, Sécurisation des sites...) et d'un partenariat actif avec la Métropole entre autres.

MERCI À TOUS

CONTACT

**Service Finances et commande publique
Pôle finances / finances@ville-perols.fr**